



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 64523

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le nombre de classements sans suite des affaires concernant les mineurs dans le Tarn. Il souhaiterait connaître leur évolution depuis dix ans.

Texte de la réponse

Les infractions commises par les mineurs appellent une réponse pénale systématique, rapide et adaptée. Cette priorité d'action publique et l'effort constant des parquets qui en résulte se traduisent concrètement au niveau national par une augmentation du taux de réponse pénale de 13 % entre 2003 et 2008. L'examen des classements sans suite des procédures concernant les mineurs dans les tribunaux pour enfants du Tarn montre principalement que le niveau de la réponse pénale dans le département tend à se rapprocher de celui du niveau national.

	ANNÉE		2003	2004	2005	2006	2007	2008	ÉVOLUTION 2003-2008
Parquets du Tarn (Albi, Castres)									
Affaires poursuivables	P	Effectif	664	521	530	632	557	661	+ 0 %
Classements sans suite (1)	C	Effectif	113	31	41	45	62	61	- 46 %
Taux de classements sans suite (2)	TCS	%	17 %	6 %	7,7 %	7,1 %	11,1 %	9,2 %	- 46 %
Taux de réponse pénale (3)	TRP	%	83 %	94 %	92,3 %	92,9 %	88,9 %	90,8 %	+ 9 %
Parquets France									

Affaires poursuivables	P	Effectif	138 170	142 826	142 851	148 651	149 851	150 333	+ 6 %
Classements sans suite (1)	C	Effectif	26 834	25 565	20 705	18 983	15 781	13 430	- 50 %
Taux de classements sans suite (2)	TCS	%	19,4 %	17,9 %	14,5 %	12,8 %	10,5 %	8,9 %	- 53 %
Taux de réponse pénale (3)	TRP	%	80,6 %	82,1 %	85,5 %	87,2 %	89,5 %	91,1 %	+ 13 %
(1) Pour inopportunité des poursuites. (2) Taux de classements sans suite : $TCS = C/P$. (3) Taux de réponse pénale : $TRP = (P-C)/P$.									

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)**Circonscription :** Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 64523**Rubrique :** Justice**Ministère interrogé :** Justice et libertés (garde des sceaux)**Ministère attributaire :** Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11086**Réponse publiée le :** 13 avril 2010, page 4298